

**PROVINCE DE QUEBEC
MRC DE MASKINONGÉ
MUNICIPALITÉ DE
SAINT-ÉLIE-DE-CAXTON**

RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-006

**MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT
2017-004 ET DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 203
017 \$ ET UN EMPRUNT DE 203 017 \$ POUR LA
RÉALISATION DE TRAVAUX DANS LE CADRE
DU PROGRAMME DE RÉHABILITATION DU
RÉSEAU ROUTIER LOCAL - VOLET
REDRESSEMENT DES INFRASTRUCTURES
ROUTIÈRES LOCALES - PROJET RIRL -2015-182**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton a adopté le règlement d'emprunt 2017-004 décrétant une dépense de 122 165 \$ et un emprunt de 122 165 \$ pour la réalisation de travaux dans le cadre du programme de réhabilitation du réseau routier local - volet redressement des infrastructures routières locales - projet RIRL 2015-182 et que le règlement a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 25 juillet 2017;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions a eu lieu le vendredi 4 août 2017 et qu'une seule soumission conforme a été reçue totalisant la somme de 189 698.92 \$ taxes incluses;

ATTENDU QUE le règlement d'emprunt 2017-004 n'est plus suffisant étant donné le résultat des appels d'offres;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné ainsi que le projet de règlement d'emprunt 2017-006 a été dûment présenté lors de la séance du conseil ordinaire tenue le 7 août 2017;

Le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

L'article 1 du règlement d'emprunt 2017-004 est remplacé par le suivant :

Le conseil est autorisé à faire exécuter le remplacement du ponceau F7020 sur la route des Lacs, incluant les frais, les taxes nettes et les imprévus, tel qu'il appert de l'estimation préparée par la directrice générale et secrétaire-trésorière et dont la dépense est établie à 203 017 \$, lequel document fait partie intégrante du présent règlement coté sous le titre *Annexe A-1*.

L'estimation est basé sur la seule soumission conforme reçue préparé par monsieur Robert Bergeron, président / dir. gén. de l'entreprise Alide Bergeron et fils ltée, portant le no. de projet 2016-112, en date du 3 août 2017.

Pour fins de compréhension, le bordereau d'estimation budgétaire préparé par monsieur Adil Lahnichi, ing., portant le no. de projet 2016-112, en date du 23 mai 2017 et la demande d'aide financière pour la réalisation desdits travaux, soumise au programme de réhabilitation du réseau routier local datée du 24 mai 2017, font partie intégrante du présent règlement comme *Annexe B*.

ARTICLE 2

L'article 2 du règlement d'emprunt 2017-004 est remplacé par le suivant :

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 203 017 \$ pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 3

L'article 3 du règlement d'emprunt 2017-004 est remplacé par le suivant :

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 203 017 \$ sur une période de dix (10) ans.

ARTICLE 4

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Réjean Audet,
Maire

Manon Shallow,
Dir. générale / sec. trés.

| | | |
|---------------------------------|---|--------------|
| Avis de motion | : | 7 août 2017 |
| Adoption du projet de règlement | : | 7 août 2017 |
| Publication : | | 8 août 2017 |
| Adoption du règlement : | | 9 août 2017 |
| Publication : | | 10 août 2017 |

ANNEXE A-1

Estimation

Soumission de l'entreprise Alide Bergeron et fils Ltée (avant taxes) datée du 3 août 2017;

164 991.45 \$

Contrôle de la qualité (montant budgétaire);

3 000.00 \$

Frais incidents :

- Coûts de surveillance de chantier (montant budgétaire);

7 000.00 \$

- Frais de publication d'avis relatifs aux appels d'offres (montant budgétaire);

700.00 \$

Sous-total (avant taxes) :

175 691.45 \$

Taxes nettes afférentes admissibles :

8 762.76 \$

Sous-total (avec taxes nettes) :

184 454.21 \$

Montant pour imprévus env. 10 %, etc.

18 562.79 \$

Total de l'estimation :

203 017.00 \$

Manon Shallow
Directrice générale et secrétaire-trésorière
7 août 2017

ANNEXE B

- Soumission d'Alide Bergeron et fils Ltée, portant le no. de projet 2016-112, en date du 3 août 2017;
- Lettre du ministère des Transports datée du 28 juin 2017;
- Bordereau d'estimation budgétaire préparé par monsieur Adil Lahnichi, ing., portant le no. de projet 2016-112, en date du 23 mai 2017
- Demande d'aide financière pour la réalisation desdits travaux, soumise au programme de réhabilitation du réseau routier local datée du 24 mai 2017